



Communauté d'Agglomération

Béthune-Bruay
Artois Lys Romane

Décision N° 2026 189

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

SPORT

**PROCEDURE ADAPTEE OUVERTE - TRAVAUX DE REHABILITATION DE LA PISCINE
D'HERSIN-COUPIGNY (14 LOTS) - SIGNATURE DES AVENANTS N°1 AUX LOTS 2, 4, 8, 11 ET
13 ET DE L'AVENANT N°2 AU LOT 12**

Vu la décision n°2024_535 en date du 23 juillet 2024, par laquelle le Président de la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane a autorisé la signature du marché de travaux de réhabilitation de la piscine d'Hersin-Coupigny, pour un délai global d'exécution prévisionnel de 13 mois, démarrant à compter de la date fixée par ordre de service (hors période de préparation de 2 mois démarrant à compter de la date fixée par ordre de service) et de le signer avec les sociétés suivantes :

- Lot 2 : Fondation - Gros œuvre : Société VATP, sise à Aire-sur-la-Lys (62120), rue du Fort Gassion, pour un montant de 678 000 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire
- Lot 3 : Charpente bois: Société FCB CHARPENTES, sise à Allouagne (62157), ZI du Pont du Réveillon, pour un montant de 118 193,91 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire
- Lot 4 : Façades - Couverture - Etanchéité : Société GENTY, sise à Saint-Laurent-Blangy (62223), 9 avenue d'Immercourt, pour un montant de 968 627,61 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire
- Lot 5 : Menuiseries extérieures alu - Serrurerie : Société ALNOR, sise à Annoeullin (59112), ZA La Fontinelle, 11 rue Lavoisier, pour un montant de 156 938,27 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire
- Lot 6 : Cloisons - Doublages - Faux plafonds : Société RENOV HABITAT, sise à Rebreuve-Ranchicourt (62150), 2 bis La Place, pour un montant de 94 287,73 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire
- Lot 7 : Menuiseries intérieures : Société RENOV HABITAT, sise à Rebreuve-Ranchicourt (62150), 2 bis La Place, pour un montant de 105 801,45 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire
- Lot 8 : Etanchéité - Carrelage - Faïence : Société HDF CARRELAGE, sise à Roubaix (59100), 162 rue Pierre de Roubaix, pour un montant de 227 686,83 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire
- Lot 9 : Peinture - Nettoyage : Société IERA, sise à Fenain (59179), 14 rue Victor Hugo, pour un montant de 37 953 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- Lot 10 - Casiers - Cabines de change : Société NAVIC, sise à Thônes (74230), 4 rue de Balmette, pour un montant de 109 000 € HT issu de la décomposition du prix global forfaitaire

- Lot 11- Electricité - Courants forts - Courants faibles - Photovoltaïques : Société DEMOUSELLE, sise à Outreau (62230), 12 rue René Cassin – Résurgat 2, pour un montant de 159 191,84 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- Lot 12 - Plomberie / Sanitaires - Chauffage - Ventilation - Traitement d'air / Traitement de l'eau: Groupement composé des sociétés EAU AIR SYSTEME et EFFET D'O (mandataire), sise à Aix-Noulette (62160), Parc d'activités de la Croisée, boulevard de Rouen, pour un montant de 753 251,74 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire ;
- Lot 13 - Aménagements extérieurs - VRD: Société VATP, sise à Aire-sur-la-Lys (62120), rue du Fort Gassion, pour un montant de 208 000 € HT issu de la décomposition du prix global forfaitaire

Considérant qu'en raison de la réalisation de prestations supplémentaires et d'adaptations du marché, il y a lieu de conclure un avenant n°1 au lots suivants :

- Lot 2 : Fondation - Gros œuvre : Société VATP, sise à Aire-sur-la-Lys (62120), rue du Fort Gassion, afin d'augmenter le montant initial du marché de 4 579,72 € HT, faisant passer celui-ci de 678 000 € HT à 682 579,72 € HT, soit une hausse de 0,68 %
- Lot 4 : Façades – Couverture - Etanchéité, avec la société GENTY, sise à Saint-Laurent-Blangy (62223), 9 avenue d'Immercourt, afin d'augmenter le montant initial du marché de 2 383,36 € HT, faisant passer celui-ci de 968 627,61 € HT à 971 010,97 € HT, soit une hausse de 0,25 %
- Lot 8 : Etanchéité – Carrelage - Faïence, avec la société HDF CARRELAGE, sise à Roubaix (59100), 162 rue Pierre de Roubaix, afin d'augmenter le montant initial du marché de 4 452,36 € HT, faisant passer celui-ci de 227 686,63 € HT à 232 138,99 € HT, soit une hausse de 1,96 %
- Lot 11 – Electricité – Courants forts – Courants faibles - Photovoltaïques, avec la société DEMOUSELLE, sise à Outreau (62230), 12 rue René Cassin – Résurgat 2, afin d'augmenter le montant initial du marché de 8 828,65 € HT, faisant passer celui-ci de 159 191,84 € HT à 168 020,49 € HT, soit une hausse de 5,55 %
- Lot 13 – Aménagements extérieurs - VRD, avec la société VATP, sise à Aire-sur-la-Lys (62120), rue du Fort Gassion, afin d'augmenter le montant initial du marché de 31 102,34 € HT, faisant passer celui-ci de 208 000 € HT à 239 102,34 € HT, soit une hausse de 14,95 %,

Considérant qu'en raison de la réalisation de prestations supplémentaires, il y a lieu de conclure un avenant n°2 pour :

- Lot 12 – Plomberie / Sanitaires – Chauffage – Ventilation – Traitement d'air / Traitement de l'eau, avec la société HERVE THERMIQUE, sise à Joué-lès-Tours (37300), 14 rue Denis Papin, afin d'augmenter le montant initial du marché de 31 301,30 € HT, faisant passer celui-ci de 753 251,74 € HT à 784 553,04 € HT, soit une hausse de 4,16 %,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer un avenant n°1 pour les lots suivants du marché de travaux de réhabilitation de la piscine d'Hersin-Coupigny :

- Lot 2 : Fondation – Gros Oeuvre, avec la société VATP, sise à Aire-sur-la-Lys (62120), rue du Fort Gassion, afin d'augmenter le montant initial du marché de 4 579,72 € HT, faisant passer celui-ci de 678 000 € HT à 682 579,72 € HT, soit une hausse de 0,68 %
- Lot 4 : Façades – Couverture - Etanchéité, avec la société GENTY, sise à Saint-Laurent-Blangy (62223), 9 avenue d'Immercourt, afin d'augmenter le montant initial du marché de 2 383,36 € HT, faisant passer celui-ci de 968 627,61 € HT à 971 010,97 € HT, soit une hausse de 0,25 %
- Lot 8 : Etanchéité – Carrelage - Faïence, avec la société HDF CARRELAGE, sise à Roubaix (59100), 162 rue Pierre de Roubaix, afin d'augmenter le montant initial du marché de 4 452,36 € HT, faisant passer celui-ci de 227 686,63 € HT à 232 138,99 € HT, soit une hausse de 1,96 %
- Lot 11 : Electricité – Courants forts – Courants faibles - Photovoltaïques, avec la société DEMOUSELLE, sise à Outreau (62230), 12 rue René Cassin – Résurgat 2, afin d'augmenter le montant initial du marché de 8 828,65 € HT, faisant passer celui-ci de 159 191,84 € HT à 168 020,49 € HT, soit une hausse de 5,55 %
- Lot 13 : Aménagements extérieurs - VRD, avec la société VATP, sise à Aire-sur-la-Lys (62120), rue du Fort Gassion, afin d'augmenter le montant initial du marché de 31 102,34 € HT, faisant passer celui-ci de 208 000 € HT à 239 102,34 € HT, soit une hausse de 14,95 %.

DECIDE de signer un avenant n°2 pour le lot suivant du marché de travaux de réhabilitation de la piscine d'Hersin-Coupigny :

- Lot 12 : Plomberie/Sanitaires – Chauffage – Ventilation – Traitement d'air/Traitement de l'eau, avec la société HERVE THERMIQUE, sise à Joué-lès-Tours (37300), 14 rue Denis Papin, afin d'augmenter le montant initial du marché de 31 301,30 € HT, faisant passer celui-ci de 753 251,74 € HT à 784 553,04 € HT, soit une hausse de 4,16 %.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le 11 MARS 2026

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 11 MARS 2026

Et de la publication le : 11 MARS 2026



Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,

DRUMÉZ Philippe



Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,

DRUMÉZ Philippe